

À TOUS LES MÉDIAS D'INFORMATION PUBLICATION IMMÉDIATE

Convention collective locale

Entente de principe entre le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et le SCFP 4475

Sherbrooke, le 31 janvier 2019 – À la suite d'une cinquantaine de rencontres de négociations, dont trois avec l'aide d'un médiateur, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représentant le personnel paratechnique, dont les préposés aux bénéficiaires, les assistantes de santé et services sociaux, les employés de métiers et de l'entretien ménager, en sont arrivés à une entente de principe sur les clauses des dispositions locales de la convention collective locale.

Les quelque 5000 membres du SCFP seront appelés à voter sur cette entente d'ici la fin du mois de mars lors d'une assemblée générale spéciale. Les deux parties conviennent que cette entente de principe répond équitablement aux impératifs respectifs et qu'elle fait place à des mesures permettant de répondre aux besoins de la population et des employés.

Il s'agit de la troisième entente à survenir entre l'établissement et ses partenaires syndicaux.

Citations :

« Nous nous réjouissons de cette conclusion positive qui met en valeur une grande collaboration. Nous avons réussi, avec notre partenaire syndical, à trouver des mesures nous permettant de mettre des bases solides pour améliorer les conditions de travail des salariés, ainsi que la continuité des soins et des services », a témoigné Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

« Après plusieurs mois de négociation, nous sommes heureux d'annoncer à nos membres que nous avons obtenu une entente de principe. Cette entente permettra, entre autres, la création d'un plus grand nombre de postes à temps complet et d'augmenter, souhaitons-le, l'attraction et la rétention des travailleurs. Ce sont des conditions nécessaires pour assurer des soins et des services complets à la population. Nous remercions les membres de nous avoir soutenus tout au long du processus », a souligné Emma Corriveau présidente de la section locale 4475 du SCFP.

« C'est grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées, autant du côté de l'employeur que du SCFP que nous sommes en mesure de célébrer cette entente de principe. Le point commun qui nous unit est notre détermination à offrir des soins et services de qualité et sécuritaire », a indiqué Patricia Gauthier, présidente-directrice générale de l'établissement.

-30-

Pour renseignements :

Annie-Andrée Émond
Service des communications
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
819 574-6545

Éric Bergeron
Conseiller syndical
SCFP
819 993-3015